

L'hon. M. HEENAN: On a reçu 4,000 demandes de renseignements.

M. CHAPLIN: Quel a été le résultat au point de vue de l'augmentation du nombre des rentes viagères?

L'hon. M. HEENAN: Une fois que nous avons annoncé la chose, et que les gens ont pris leurs renseignements, un certain laps de temps s'écoule naturellement avant que nous vendions une rente.

(Le crédit est adopté.)

Application de la loi de coordination des bureaux de placement, \$17,000.

M. WOODSWORTH: Quelles mesures a-t-on prises pour faire profiter l'industrie de cette loi? C'est très joli d'avoir des bureaux auxquels les employeurs peuvent s'adresser, mais si nous voulons résoudre nos problèmes ouvriers, surtout en ce qui concerne le travail saisonnier, il me semble que le département devrait adopter une méthode quelconque pour que l'emploi soit régulier, hiver comme été. Est-ce que le département a cela en vue?

L'hon. M. HEENAN: C'est justement la raison d'être de ces bureaux. L'on m'informe que le mouvement porte annuellement sur 2,000 hommes dont la moitié se déplace à une distance de 100 milles. Je comprends parfaitement ce que l'honorable député veut dire, mais c'est un des moyens pour arriver à établir un emploi régulier. Les difficultés sont toutefois nombreuses. D'abord, la plus grande est de persuader les ouvriers de se déplacer pour obtenir un emploi. Je le sais parce que j'en ai fait moi-même l'expérience. Prenez, par exemple, les employés de chemin de fer. Ils sont occupés pendant une certaine période, puis le travail cesse et il est difficile de les faire aller à un autre endroit où le trafic est intense. Il est également difficile, lorsque les mines cessent leurs opérations, d'avoir des mineurs pour aller faire la récolte du blé ou couper du bois dans les exploitations forestières. Il faudra absolument enseigner aux gens que c'est un pays où les emplois sont saisonniers.

M. WOODSWORTH: Le ministre a-t-il fait quelque chose dans le sens d'une campagne d'éducation parmi les employeurs afin que l'industrie elle-même pût être régularisée?

L'hon. M. HEENAN: J'allais ajouter que nous devons essayer de persuader les employeurs de chercher leur main-d'œuvre dans ces parties du pays où il y a des chômeurs au lieu d'amener d'autres immigrants des pays d'Europe. Mais c'est là un travail qui ne peut être fait dans une minute.

L'hon. M. CHAPLIN: Pourquoi les laissez-vous aller en Europe chercher des immigrants quand vous avez des hommes sans travail ici?

(Le crédit est adopté.)

Loi des enquêtes en matière de différends industriels, \$20,000.

M. CHURCH: Le Conseil privé a décidé que cette loi est inconstitutionnelle. Alors, pourquoi ce crédit est-il continué chaque année?

L'hon. M. HEENAN: Cette loi n'est pas inconstitutionnelle. Un excellent travail est fait en vertu de cette loi dans le règlement des différends ouvriers dans ce pays. Elle vaut beaucoup plus que \$20,000 par année.

M. HARRIS: Quel travail a été fait sous ce rapport par le département l'année dernière?

L'hon. M. HEENAN: Nous avons reçu quatorze demandes, dix tribunaux d'arbitrage ont été accordés, et, dans chaque cas, un règlement a été effectué.

L'hon. M. GUTHRIE: Combien d'argent a été dépensé?

L'hon. M. HEENAN: Pour les neuf mois jusqu'à la fin de l'année, \$8,521. Il y a encore quelques tribunaux d'arbitrage qui siègent.

(Le crédit est adopté.)

Conseils industriels mixtes, \$3,000.

M. WOODSWORTH: Il y a tous les ans un article dans les crédits au sujet des conseils industriels mixtes, et l'ancien ministre du Travail n'a pu nous démontrer que cela produisit beaucoup de résultats appréciables. Nous avons eu de temps à autre des difficultés avec les employés des Postes, et un grand nombre de différends dans d'autres divisions du service civil. Il me semble que la seule façon d'éviter ces froissements et de développer de l'efficacité, c'est l'établissement de quelque chose comme des conseils mixtes. Au lieu d'entreprendre quelque chose de ce genre dans les établissements industriels du dehors, nous n'avons pas même fait cela dans notre propre service civil, et j'aimerais que le ministre déclarât ce qu'il se propose de faire.

L'hon. M. HEENAN: Comme mon honorable ami le sait sans doute, cet article s'inspire des suggestions de la commission des relations industrielles qui a siégé dans ce pays après la guerre. Je comprends qu'il y avait une somme beaucoup plus considérable accordée à l'origine pour l'établissement de ces conseils industriels, mais apparemment cette idée n'a pas été accueillie très favorablement dans le pays. Je ne puis dire dans le moment